

ZAC La Fayette : extension - Approbation du dossier de réalisation - Mission confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'extension de la ZAC La Fayette, il a été constitué le dossier de réalisation qui comporte :

- le plan d'aménagement de zone et son règlement,
- le cahier des charges de cessions de terrains,
- le traité de concession avec la SEDD.

Les principales missions confiées à la SEDD sont l'aménagement et la commercialisation de la zone.

Toutefois, à la demande de la Ville, le concédant, la commercialisation sera assurée par la CCI du Doubs, en collaboration avec la SEDD.

En effet, la collaboration de la CCI, qui travaille avec la Ville de Besançon sur la ZAC de l'Espace Industriel de Palente, sur Chemaudin et bientôt sur le Parc Scientifique et Industriel, devrait permettre de favoriser la commercialisation de la ZAC La Fayette.

Un protocole entre la Ville, la CCI et la Société d'Équipement définira les modalités de travail entre les différents partenaires.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le dossier de réalisation de l'extension de la ZAC,
- autoriser la SEDD, concessionnaire, à missionner par convention la CCI pour l'exécution de la commercialisation,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le protocole entre la Ville, la SEDD et la CCI.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, concernant la politique d'attraction et d'hébergement des industriels, je me réjouis effectivement de l'extension de la ZAC La Fayette puisqu'à plusieurs reprises nous avons fait remarquer que les terrains industriels mis à disposition dans le cadre de la commune n'étaient pas très très nombreux.

Ma question porte sur la raison pour laquelle nous avons enregistré la volonté de départ d'un de nos industriels bisontins qui est l'entreprise Supérieur. Je vous avais alerté pour ma part à plusieurs reprises sur cette affaire-là. Je pensais de cette manière prévenir une décision qui amène cet industriel à aller s'implanter dans la périphérie. J'aimerais savoir au fond quelles sont les raisons qui ont poussé le Conseil d'Administration de Supérieur à quitter cette ville, cela ne me paraît pas être une bonne performance pour nous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faudrait peut-être demander aux responsables de Supérieur.

M. JACQUEMIN : Je pense que vous avez eu des tractations avec eux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous n'avons que notre aperçu à nous, Ville. Je pense qu'il y a des motivations qui ne nous ont pas été données totalement, mais Jean PONÇOT a suivi également avec moi cette opération, il va essayer de répondre.

M. PONÇOT : J'ai reçu à plusieurs reprises M. CHAUVIN. Il a aussi eu des contacts très étroits avec le Service Économique de la Ville. Le problème de Supérieur n'est pas nouveau. Vous le savez, il y a eu de graves difficultés et c'est une entreprise qui est restée pendant très longtemps sous règlement judiciaire. Il était évident et nous en avons parfaitement conscience, que l'importance des locaux était

exagérée par rapport à l'usine et qu'il fallait peut-être trouver une solution. Personnellement, j'avais proposé à M. CHAUVIN de trouver notamment des gens qui vendaient de l'appareillage automobile ou des choses de ce genre, pour occuper des locaux trop grands pour Supérieur. M. CHAUVIN a eu une autre idée qui était de faire venir sur ce site une nouvelle unité commerciale importante de 8 000 m², une grande surface textile liée à une grande chaîne de distribution (Le Printemps). Ce projet posait effectivement des problèmes notamment à l'intérieur de Besançon et les commerçants du centre-ville y étaient tout à fait hostiles. Par conséquent, M. CHAUVIN s'est entêté dans cette idée de traiter avec l'ESCALE. Il a passé le dossier à la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial qui a émis un vote défavorable. La Commission Nationale a suivi également, après un recours de M. CHAUVIN, la même position, c'est-à-dire qu'il y a eu un rapport négatif et M. CHAUVIN en a conçu effectivement un peu de dépit. La situation en était là. Nous pouvons proposer à M. CHAUVIN s'il le souhaite d'autres sites car comme chacun sait, nous sommes actuellement en négociations assez avancées avec la Société Casino pour racheter notamment ses terrains de la rue de Vesoul. Donc il aurait pu y avoir peut-être une solution. M. CHAUVIN en a trouvé d'autres, notamment bancaires, des regroupements. Il a trouvé un terrain ailleurs effectivement, à un prix que de toute manière la Ville de Besançon n'aurait pas pu lui offrir étant donné les prix qui sont les nôtres, prix qui ne sont pas exagérés d'ailleurs. Restera maintenant à construire effectivement l'usine. Moi je regrette que Supérieur parte, c'est évident, mais je crois que nous ne pouvons pas aller au-delà dans les propositions que nous avons faites à M. CHAUVIN et j'en suis pour ma part très contrit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voilà l'historique de cette affaire. C'est un problème que j'avais suivi personnellement de très près. J'ai rencontré aussi plusieurs fois le PDG de Supérieur, et moi aussi j'aurais souhaité que cela se règle d'une autre façon. Maintenant vous savez des mouvements entre la ville et la périphérie, il y en a dans un sens, il y en aura dans d'autres. La différence est la suivante, c'est que lorsque, aussi bien l'Adjoint que le Maire, ont des propositions venant de l'extérieur, on avertit toujours et on rend compte, avant même de prendre la décision, du problème avec la commune et le Maire concernés. Alors que là, on savait que quelque chose se tramait, on l'a appris par la presse alors qu'il y avait dans cette affaire une commune et l'ADED avec laquelle on a quand même des actions constantes. Nous n'avons pas été tenus au courant, peu importe. C'est vrai que c'est toujours gênant de voir une entreprise partir. Ce n'est pas encore fait totalement puisqu'il y a simplement pour l'instant, je crois, un achat de terrain. Reste maintenant à construire et à s'implanter à l'extérieur.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.